|  |
| --- |
| **FACILITÉ DE L’INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE** |
| **TERMES DE RÉFÉRENCE** |
| Pour le recrutement d’un **bureau d’études** |
| Pour effectuer une mission d’**assistance technique** auprès du ministère de l’Education de base, de l’alphabétisation et de la promotion des langues nationales au Burkina Faso |

|  |  |
| --- | --- |
| **Plan d’action Pays** | **BURKINA FASO** |
| **Domaines techniques** | **1. FORMATION ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS** |
| **Période** | **Décembre 2025-mai 2026** |
| **Mission** | **Mise en œuvre du Plan d’Action Pays (PAP)**  Thématique : formation et développement professionnel des enseignants  **ACTIVITE 1 :**  **Renforcement des capacités pour l’accompagnement des enseignants en matière d’évaluation dans une approche bi-plurilingue**  **ACTIVITE 2 :**  **Formation continue des enseignants** |

# BACKGROUND

## L’INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE

L’Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA), un programme financé par l’UE/CE via la section Éducation (G3) de la DG INTPA, vise à améliorer les résultats d’apprentissage et le développement socio-émotionnel des enfants en Afrique, en ayant une population d’enseignants plus compétents, motivés et inclusifs dans l’éducation de base.

La RTIA cherchera particulièrement à atteindre les résultats suivants jusqu'en 2030 :

* Améliorer la gouvernance, la gestion et l’attractivité de la profession enseignante, ainsi que l’équilibre hommes-femmes, en privilégiant la numérisation et l’innovation.
* Améliorer la qualité, la pertinence et l’efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l’éducation numérique, l’apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

Dans ce cadre, la Facilité de l’Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) soutiendra les politiques enseignantes et contribuera à améliorer les systèmes de formation et de développement professionnel des enseignants en i) fournissant une assistance technique pour un renforcement des capacités au niveau national, ii) promouvant l’innovation et la mise à l’échelle de solutions d’enseignement efficaces ; iii) augmentant la production et l’utilisation de données et d’éléments probants, et en iv) promouvant l’utilisation de cadres régionaux, de pratiques fondées sur des éléments probants et d’un apprentissage conjoint au niveau régional.

La Facilité de l’Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) atteindra les objectifs mentionnés ci-dessus par le biais de trois types d’instruments ou “fenêtres” : i) une fenêtre visant à fournir une assistance technique sur la gouvernance, la formation et le développement professionnel des enseignants basée sur la demande des pays partenaires éligibles, ii) une fenêtre visant à tester et mettre à l’échelle des programmes efficaces pour la formation et le développement professionnel des enseignants, notamment dans les domaines thématiques du numérique, du genre, de l’environnement et de la pédagogie, y compris dans des contextes de crise, avec des réfugiés et des populations déplacées, iii) une fenêtre de recherche pour créer de nouvelles données et soutenir l’intégration de ces données dans le processus d’élaboration de politiques et la conception des programmes de formation et de développement professionnel des enseignants.

En plus de ces fenêtres, les activités de gestion des connaissances et de communication de la Facilité contribueront également au partage de connaissances, d’éléments probants et des meilleures pratiques liés aux résultats globaux de l’Initiative.

La Facilité est financée par l’Union Européenne et mise en œuvre par le partenariat formé par trois agences d’État membres : Expertise France pour la France, Enabel pour la Belgique, EDUFI pour la Finlande. Expertise France a été désignée comme l’agence coordinatrice de ce partenariat.

**Facilité de l’Initiative régionale pour les enseignants en Afrique**

APERÇU

**Dates de mise en œuvre : février 2024 à janvier 2027**

**Zone d’intervention :** Pays d’Afrique Sub-Saharienne

**Domaines d’intervention :** Gouvernance et gestion des enseignants ; formation et perfectionnement professionnel des enseignants

**Partenaires de mise en œuvre :** Expertise France, Enabel, EDUFI, VVOB, APEFE

**Budget :** €46 millions

**Objectifs :**

1) Améliorer la gouvernance, la gestion, l'attractivité et l'équilibre hommes-femmes dans la profession enseignante, grâce à une numérisation et une innovation accrue

2) Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l'éducation numérique, l'apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

L'appel à expertise s'inscrit dans le cadre de la fenêtre 1 relatif à la fourniture d'une assistance technique (AT) visant à soutenir les pays dans des domaines thématiques spécifiques liés à la politique et à la gouvernance des enseignants, ainsi qu'à la formation et au développement professionnel des enseignants.

## FENÊTRE 1 : ASSISTANCE TECHNIQUE À LA DEMANDE

La Fenêtre d’assistance technique est un mécanisme activé à la demande des pays éligibles en Afrique subsaharienne visant à mobiliser de l’expertise en matière de conception et de mise en œuvre de politiques publiques et de renforcement des capacités, dans deux domaines : la gouvernance de la profession enseignante et la formation et le développement professionnel des enseignants.

La fenêtre d'assistance technique consiste à mobiliser des experts pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des réformes nationales, des politiques relatives aux enseignants, à renforcer les capacités et à consolider les systèmes afin d'améliorer l'efficacité de l'enseignement, en améliorant le dialogue social avec les représentants des enseignants, et en cherchant des moyens de revaloriser la profession enseignante.

Dans le cadre de cette Facilité, le terme « assistance technique » correspond à la mobilisation d’une expertise technique institutionnelle ou individuelle, européenne ou africaine. Afin de garantir la durabilité de l’initiative au-delà de sa période de mise en œuvre, la Facilité s’attache à encourager la mise en place de partenariats entre des institutions publiques européennes et africaines.

### PLAN D'ACTION PAYS (PAP)

L'assistance technique est fournie dans le cadre d’un Plan d’Action Pays (PAP), co-développé par les équipes techniques du ministère de l’Education demandeur et de la Facilité. Un PAP est un ensemble d'actions cohérentes d'assistance technique pouvant couvrir une période comprise entre 12 et 24 mois conduisant à des changements ciblés, en synergie avec le plan sectoriel de l'éducation (PSE) du pays et les politiques relatives aux enseignants, si elles existent ou sont en cours d'élaboration.

Un PAP est le résultat d'un processus qui comprend :

1. Une manifestation d'intérêt et une expression des besoins de la part du pays d’Afrique Subsaharienne demandeur – soumises par les autorités nationales (le ministère de l'Éducation étant le point focal qui canalise les besoins du pays) avec le soutien des délégations de l'UE et des agences des États membres de l'UE dans le pays, si nécessaire.
2. Une analyse de l'expression des intérêts et des besoins sur la base de la politique relative aux enseignants (lorsqu'elle est disponible), des sections consacrées aux enseignants dans le plan du secteur de l'éducation et du pacte GPE (si disponible), comme points de départ visant à évaluer la pertinence, la faisabilité et la durabilité des besoins et à identifier les mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités adéquates ;
3. Une série de consultations et d'interactions locales avec le groupe local pour l'éducation (LEG), la délégation de l'UE, ainsi que les agences de l'UE dans le pays (si elles n'ont pas été consultées auparavant), dans le but de hiérarchiser les actions les plus stratégiques du PAP, en assurant la cohérence avec les programmes nationaux et internationaux en cours sur les enseignants, et la durabilité en tenant compte des lignes d'investissement disponibles ou futures dans le domaine de l'enseignement dans le pays. Le PAP entend appuyer et venir en complémentarité des initiatives existantes. Une priorité élevée sera explicitement accordée aux actions d'assistance technique qui préparent ou sont directement liées à une réforme de la politique relative aux enseignants et/ou à des investissements substantiels dans le secteur, provenant de ressources nationales ou internationales (par exemple : budget national pour les salaires des enseignants, budget national pour la formation initiale et continue des enseignants, programmes d'investissements multilatéraux et bilatéraux, entre autres).

### ACTIVITÉS DU PAP

Chaque PAP comprend une liste d'activités spécifiques qui seront réalisées par des experts techniques. Les activités sont définies dans le cadre d'un cahier des charges qui englobe une ou plusieurs activités figurant dans la liste du PAP. L’assistance technique est fournie à court et moyen terme, et vise des résultats précisément définis.

### PARTENAIRES ET POINTS FOCAUX

Les principaux partenaires de la fenêtre d'assistance technique sont les ministères de l'Éducation des pays partenaires éligibles d'Afrique subsaharienne. Ils sont les principaux points focaux dans l'élaboration des PAP, ce qui signifie qu'ils identifient les besoins et, avec l'aide de l’équipe de la Facilité, conviennent des actions du PAP. Les PAP peuvent inclure des actions d'assistance technique qui profitent à d'autres acteurs institutionnels tels que les instituts de formation des enseignants, les universités (lorsqu'elles sont responsables de la formation des enseignants en particulier), les inspections, les services décentralisés, ainsi que d'autres ministères concernés par la réponse aux besoins identifiés dans le PAP (ministère des Finances, ministère de la Planification, ministère de l'Enseignement supérieur, etc.). En outre, les ministères de l'Éducation ont la possibilité d'associer d'autres acteurs, tels que les syndicats et les organisations d'enseignants, en tant que bénéficiaires de l'assistance technique et autour des activités relatives aux réformes de la politique enseignante et à la revitalisation de la profession enseignante. Lorsque les PAP de différents pays présentent des similitudes dans leurs programmes ou leurs activités, la Facilité se propose de faciliter la collaboration et les échanges entre ces pays, en fonction de leur intérêt et disponibilité.

## DEMANDE D’ASSISTANCE TECHNIQUE DU BURKINA FASO

Le Ministère de l’Education de Base, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEBAPLN) du Burkina Faso a envoyé une demande d’assistance technique à la Facilité de l’Initiative Régionale pour les enseignants en Afrique. Cette requête approuvée le 11 février 2025 par le Bureau de la coordination de la Facilité, a conduit au déploiement d’une consultante de la Facilité à Ouagadougou en juin 2025. **Les consultations et le travail collaboratif menés avec les équipes du MEBAPLN et les partenaires clés dans le secteur de l’éducation au Burkina Faso ont permis la conception d’un Plan d’Action Pays (PAP) adapté pour répondre aux besoins exprimés dans la requête.**

La demande d’assistance technique du Burkina Faso, formulée dans le PAP, portait exclusivement sur la thématique du bi-plurilinguisme. **Le PAP entend donc accompagner la mise en œuvre de la généralisation de l’éducation bi-plurilingue au Burkina Faso**, en complétant les actions déjà mises en œuvre et en répondant aux besoins identifiés des acteurs intermédiaires de cette mise en œuvre (notamment les formateurs de formateurs et encadreurs pédagogiques).

## INFORMATIONS DE CONTEXTE – POLITIQUES ET RÉFORMES ÉDUCATIVES AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso compte 24 millions d’habitants dont 52.5% ont moins de 20 ans. Comme beaucoup d'autres, le pays est confronté à une crise de l'apprentissage. Les difficultés liées à l’accès et la qualité de l’éducation, notamment la proportion d'enfants incapables de lire et de comprendre un texte adapté à leur âge à l'âge de 10 ans, est estimée par la Banque mondiale et l'UNESCO à 74%. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est de 62 % pour les garçons et de 72 % pour les filles ; seulement 41 % des filles et 33,6 % des garçons achèvent le premier cycle de l’enseignement secondaire (2021). En raison de la situation sécuritaire, 2 millions d’enfants n’ont pas un accès régulier voire pas d’accès à l’école, ce qui a conduit à la mise en place de programmes d’éducation pour les enfants affectés par les crises avec les partenaires (Education Cannot Wait, UNICEF) : le Programme Pluriannuel de résilience en éducation d’urgence (PPR2) cible plus de 92 000 enfants (déplacés et hôtes) dans les régions du Centre Nord, du Nord et du Sahel.

Le Burkina Faso a 84 000 enseignants en primaire (51% de femmes) et 34 000 au post primaire et secondaire (22% de femmes). 91 % des enseignants du primaire et 75% des enseignants du secondaire sont formés et qualifiés. Pour renforcer la qualité de l’enseignement, la stratégie nationale sur la question enseignante (SNAQUE) 2021-2025 vise à augmenter le nombre d’enseignants qualifiés (à travers le recrutement, la formation initiale et la formation continue) et à faire de l’enseignement une profession plus attractive (motivation des enseignants, conditions de travail et parcours de carrière). La formation continue des enseignants se fait essentiellement au niveau décentralisé, dans les CEB (Circonscriptions d’Education de Base), à travers des sessions de formation (recyclage) et des groupes d’animation pédagogique animés par les encadreurs pédagogiques. Des conférences pédagogiques entre pairs sont également organisées au niveau national, sur des thèmes communs traités au niveau des CEB. Les encadreurs pédagogiques sont formés par des formateurs de formateurs (corps national).

Le plan sectoriel de l’éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030 comprend trois orientations stratégiques visant à répondre à la crise de l’apprentissage : accroître l’offre éducative à tous les niveaux et réduire les disparités ; améliorer la qualité des apprentissages et des acquisitions scolaires et renforcer la gouvernance du secteur de l’éducation et de la formation. Le plan stratégique de développement de l’enseignement fondamental et secondaire (PSDEBS 2021-2025) s’inscrit dans la même ligne. C’est sous l’axe stratégique 2 « amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l’éducation formelle » que s’inscrit la promotion des langues nationales.

Après l’adoption en février 2024 d’une formule harmonisée de l’éducation bi-plurilingue dénommée « Cadre de Référence de l’Éducation bi-plurilingue au Burkina Faso, Cycle primaire » (Arrêté N°2024- 0025/MENAPLN/SG/DG-AEF du 8 février 2024), le Burkina Faso a développé un plan d’action national triennal en mai 2024, visant à faciliter la généralisation de l’éducation bi-plurilingue au niveau national. L’adoption de cette formule harmonisée vise à résoudre la problématique de la pluralité des approches d’enseignement bi-plurilingue mises en œuvre par différents partenaires (Solidar Suisse, TIN-TUA, Elan, EdM). Cette pluralité étant considérée comme un des obstacles à la mise en œuvre de la stratégie de généralisation de l'éducation bi-plurilingue adoptée par le Burkina Faso en 2017.

## LOGIQUE D’INTERVENTION DU PLAN D’ACTION PAYS

Le système éducatif formel burkinabè a mis en œuvre depuis 1994 plusieurs formules et approches d’éducation bi-plurilingue. Le Ministère en charge de l’éducation a opté dès 2007 pour sa généralisation progressive, puis validé en 2017 une stratégie pour cette généralisation, recommandant la mise en œuvre d’une formule harmonisée. En 2023, la conception d'un modèle de simulation financière de la généralisation de l’enseignement bi-plurilingue et l’adoption de la formule harmonisée (cadre de référence) en 2024 ont permis une véritable mise en œuvre d’un référentiel unifié pour l'enseignement bi-plurilingue au Burkina Faso.

Comme indiqué plus haut, l’adoption du « Cadre de Référence de l’Éducation bi-plurilingue au Burkina Faso, Cycle primaire » (Arrêté N°2024- 0025/MENAPLN/SG/DG-AEF du 8 février 2024), et le plan d’action national triennal développé en mai 2024 en découlant, visent à faciliter la généralisation de l’éducation bi-plurilingue au niveau national.

L’assistance technique sollicitée par le Burkina Faso à travers le PAP, va contribuer à la mise en œuvre de la composante IV du plan triennal (renforcement des capacités) et par là-même à opérationnaliser la réforme. La priorité donnée à la montée en compétences des équipes, notamment de terrain, répond à une priorité déjà définie en 2005 de mise en place d’équipes pédagogiques régionales de l’éducation bi-plurilingue (circulaire n° 2005-78/MEBA/SG/DGEB du 14 mars 2005). Enfin, l’AT va contribuer à opérationnaliser la Stratégie nationale d'éducation en situation d’Urgence (SN-ESU, 2019-2024) sur l’usage des langues locales pour faciliter l'apprentissage notamment en début du cycle primaire en situation d’urgence

Les axes du PAP retenus, au nombre de quatre, couvrent tous le domaine de la formation des enseignants. L’objectif principal est de mettre en place dans le pays un pool de formateurs (formateurs de formateurs et encadreurs pédagogiques) capables de renforcer les capacités des enseignants et de les accompagner sur la mise en œuvre effective de la formule harmonisée de l’éducation bi-plurilingue. Institutionnellement, le cadre existe, les outils sont en train d’être élaborés et il est nécessaire de conduire et d’accompagner la mise en œuvre sur le terrain. Ce PAP s’attache donc aux dimensions opérationnelles de la réforme, notamment celle de la formation des enseignants.

Les deux premières actions du PAP sont centrées sur deux défis identifiés et peuvent être réalisées de façon concomitante.

**L’action 1 : « Mise en œuvre d’outils d’évaluation dans une approche bi-plurilingue »** entend équiper les enseignants avec les stratégies et les outils nécessaires à l’évaluation des apprentissages dans une éducation bi-plurilingue. Même si l’évaluation sommative sera abordée, l’accent sera mis en particulier sur l’évaluation formative, essentielle pour un enseignement et un apprentissage de qualité. L’action 1 vise à former les formateurs de formateurs et développer les outils afin de procéder ensuite à la formation en cascade des enseignants. Le module développé contiendra les approches didactiques de l’évaluation bi-plurilingue ainsi que les spécificités de cette évaluation dans le contexte burkinabé. Il s’accompagnera du développement d’outils et de modèles, que les enseignants pourront ensuite adapter à leur contexte de classe. Les formations se dérouleront en cascade : d’abord les formateurs de formateurs, qui ensuite participeront à la formation des encadreurs pédagogiques, lesquels seront en charge de la formation des enseignants, selon le plan élaboré.

**L’action 2 : « Préparation à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants en lien avec les nouveaux curricula bi-plurilingues »** répond à un manque dans la stratégie mise en œuvre. Si les modules de formation des enseignants sur les nouveaux curricula bi-plurilingues ont bien été développés, le renforcement des capacités des formateurs de formateurs, notamment les encadreurs pédagogiques, est néanmoins nécessaire. Cette action vise à renforcer cette initiative, en élaborant un guide d’utilisation des modules de formation à destination des enseignants pour les formateurs de formateurs et encadreurs pédagogiques ; et en renforçant plus spécifiquement les capacités des encadreurs pédagogiques pour qu’ils puissent in fine accompagner les enseignants de manière effective sur le terrain.

**L’action 3 : « Renforcement des capacités pour la création et l’utilisation de ressources pédagogiques numériques »** vise à faire un état des lieux des ressources existantes (en langues nationales et/ou en pédagogie bi-plurilingue) et des capacités des personnes en charge des ressources numériques. Cet état des lieux inclura également les ressources disponibles pour l’éducation bi-plurilingue en situation d’urgence. L’état des lieux sera appuyé par un benchmark de bonnes pratiques et modèles existant internationalement. Basé sur cet état des lieux et les besoins identifiés, une formation de l’équipe en charge du numérique sera organisée, permettant de rationaliser les ressources existantes et d’en chercher/ créer d’autres. Les encadreurs pédagogiques seront ensuite formés à l’utilisation de ces ressources pour pouvoir inciter et accompagner les enseignants à les utiliser dans les enseignements/apprentissages et/ou pour leur auto-formation.

**L’axe 4 du PAP répond à la spécificité de l’enseignement bi-plurilingue en situation d’urgence.** Il se décline en deux actions : **« Adaptation des curricula de la formule harmonisée à l’enseignement en situation d’urgence »** et **« Formation des formateurs de formateurs sur la mise en œuvre de la formule harmonisée en situation d’urgence ».** L’objectif est de compléter les ressources existantes pour la formation des enseignants. À la suite d'une étude diagnostique qui permettra d’identifier les ressources, les capacités et les besoins, deux types d’outils seront développés. L’un est un guide d’utilisation des curricula en situation d’urgence ; l’autre un ensemble de ressources complémentaires en fonction des besoins identifiés pendant l’étude diagnostique. Dans un deuxième temps, des formations de formateurs de formateurs et d’encadreurs pédagogiques les prépareront à former les enseignants sur le terrain, toujours dans la logique de cascade évoquée précédemment.

# OBJET DU MARCHÉ

Dans ce cadre, Expertise France recrute un bureau d’études pour la mise en œuvre de chacune des actions.

La prestation objet de ce marché correspond à l’Action 1 et l’Action 2 du PAP du Burkina Faso.

# ACTIONS 1 ET 2 DU PAP

## APERÇU

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Domaines techniques** | **Description de l’action** | **Activités** |
| **LOT 1** (Action 1) | 1. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS   **Renforcement des capacités pour l’accompagnement des enseignants en matière d’évaluation dans une approche bi-plurilingue** | * 1. *Mise en œuvre d’outils d’évaluation dans une approche bi-plurilingue* | * + 1. Identifier les bonnes pratiques et les approches prouvées en matière d’évaluation pour l’éducation bi-plurilingue     2. Elaborer un module de formation des formateurs à l’évaluation des apprentissages en contexte bi-plurilingue     3. Concevoir les outils (modèles) pour une évaluation en langues nationales     4. Former les formateurs de formateurs sur l’évaluation des apprentissages en contexte bi-plurilingue     5. Former les encadreurs pédagogiques sur l’évaluation des apprentissages en contexte bi-plurilingue     6. Développer un plan de mise en œuvre de la formation en cascade des enseignants |
| **LOT 2** (Action 2) | 1. FORMATION ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS   **Formation continue des enseignants** | * 1. *Préparation à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants, en lien avec les nouveaux curricula bi-plurilingues* | * + 1. Elaborer les guides d’utilisation des modules de formation d’enseignants à destination des formateurs de formateurs     2. Former les encadreurs pédagogiques sur la transcription et la didactique en contexte bi-plurilingue |

## OBJECTIFS

### OBJECTIF GÉNÉRAL

**Action 1** : Equiper les enseignants avec les stratégies et les outils nécessaires à l’évaluation formative et sommative des apprentissages dans une éducation bi-plurilingue

**Action 2** : Renforcer les capacités des formateurs de formateurs pour l’accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre de la formule harmonisée de l’éducation bi-plurilingue au Burkina Faso

### OBJECTIF SPÉCIFIQUES

**Action 1 :**

Créer les modèles et les outils pouvant être déclinés pour une évaluation dans les différentes langues nationales.

Renforcer les capacités des formateurs et des encadreurs pédagogiques dans l’utilisation des outils et la pratique de l’évaluation dans le cadre d’une éducation bi-plurilingue.

**Action 2 :**

Développer des guides à l’intention des formateurs de formateurs sur les approches et les contenus à délivrer aux enseignants dans le cadre de la formation en cascade sur la formule harmonisée (sur la base des modules de formation existants).

Renforcer les capacités des encadreurs pédagogiques pour un accompagnement de proximité des enseignants sur la transcription et la didactique en contexte bi-plurilingue.

## PARTIES PRENANTES

Le MEBAPLN est l’interlocuteur essentiel et privilégié de la Facilité pour la réalisation des activités du PAP. Le Ministère va identifier les interlocuteurs (directeurs et techniciens) des différents départements et agences qui participeront aux réunions techniques, et contribueront à la réalisation et la validation des livrables.

La participation et le niveau de représentation de ces différentes structures seront discutés lors de la réunion préparatoire avec le MEBAPLN.

### ACTION 1

Lors du développement du PAP, les représentants du MEBAPLN ont identifié les parties prenantes listées ci-après pour la réalisation de l’activité 1 : DGQEP, SP-PLN, DREPPNF, DPEPPNF, CEB, INFPE, ENS, DGEC-EPPNF, DGESS.

D’autres parties prenantes susceptibles d’être consultées pour la réalisation de l’action 1 incluent les organisations travaillant sur l’éducation bi-plurilingue, telles que Tin-Tua, ELAN, EdM, UNICEF, SOLIDAR Suisse **;** ainsi que des structures extérieures au MEBAPLN contribuant à la diffusion des langues nationales, telles que l’ANTBA, SIL, l’INSS, les universités, et la Sous-commission nationale des langues nationales.

### ACTION 2

Lors du développement du PAP, les représentants du MEBAPLN ont identifié les parties prenantes listées ci-après pour la réalisation de l’activité 2 : DGQEP, SP-PLN, DREPPNF, DPEPPNF, CEB, INFPE, ENS, DGEC-EPPNF, DGESS, DGENF, MESRI.

D’autres parties prenantes susceptibles d’être consultées pour la réalisation de l’activité 2 incluent les organisations travaillant sur l’éducation bi-plurilingue, telles que Tin-Tua, ELAN, EdM, UNICEF, RES PUBLICA, SOLIDAR Suisse ; ainsi que des structures extérieures au MEBAPLN contribuant à la diffusion des langues nationales, telles que l’ANTBA, SIL, l’INSS, les universités, et la Sous-commission nationale des langues nationales.

## APPROCHES ET MÉTHODOLOGIE

L’approche générale et la méthodologie décrites ci-dessous sont indicatives et non-exclusives. La méthodologie employée devra être développée dans le dossier de candidature.

### APPROCHE GÉNÉRALE

L’équipe d’experts mis à disposition par le bureau d’études travaillera en étroite collaboration avec les directions et services concernés du MEBAPLN aux niveaux central et déconcentré. Une approche participative est indispensable pour s’assurer que ce qui est proposé est bien en ligne avec les besoins du MEBAPLN, que les priorités et perspectives des différentes directions et structures éducatives sont prises en compte, et que les administrations concernées cautionnent les modules et outils développés, ainsi que les formations mises en œuvre.

Une approche participative avec les partenaires techniques et financiers intervenant au Burkina Faso est également obligatoire, dans une perspective de complémentarité et non de duplication d’efforts. En particulier, l’équipe d’experts aura à échanger avec UNICEF, Solidar Suisse, ELAN, Enfants du Monde, Tin-Tua et Res Publica. Il sera également utile de contacter Terre des Hommes, qui met en œuvre un projet dans le cadre de la fenêtre 2 de la Facilité de la RTIA.

L’équipe d’experts devra également prendre attache avec la Délégation de l’Union Européenne au Burkina Faso, dans un souci d’échange d’informations et pour mieux ancrer l’assistance technique dans des initiatives existantes et à venir.

### MÉTHODOLOGIE

La réalisation de l’action 1 et de l’action 2 du PAP Burkina Faso implique pour l’équipe d’experts recrutés de :

* Prendre connaissance des principaux documents politiques du système éducatif burkinabé (PSEF 2017-2030, SNAQUE, Cadre de Référence de l’Éducation bi-plurilingue, plan triennal etc.).
* Participer à une réunion de cadrage avec les points focaux du MEBAPLN et la Facilité. À la suite de cette réunion, l’expert lead proposera une note succincte décrivant le travail à effectuer, y compris la méthodologie et un calendrier actualisé, tenant compte des contraintes logistiques (notamment pour les activités de formation). Cette note décrira précisément la stratégie mise en œuvre pour réaliser les différentes activités.
* Echanger régulièrement avec les directeurs et techniciens du MEBAPLN (réunions de travail), des directions décentralisées et les PTF (Partenaires Techniques et Financiers).
* Assurer l’adhésion à la démarche et l’appropriation des livrables par les départements du MEBAPLN concernés, à travers une approche consultative et des validations intermédiaires.
* Collecter des données relatives à la méthodologie et aux livrables produits : feedback des experts, évaluation des participants et feedback des équipes techniques du MEBAPLN.

### COORDINATION

Tout au long de la réalisation de la mission, il est attendu que l’expert lead (celui qui représentera l’équipe d’experts, voir titre 3.6) ait des points techniques avec le lead technique (TLE, Technical Lead Education) en charge du suivi de la mise en œuvre du PAP Burkina Faso de la Facilité. La fréquence des échanges sera définie en début de mission.

## LIVRABLES

Les livrables seront validés par le MEBAPLN et la Facilité.

### ACTION 1

Les livrables principaux pour l’action 1 sont :

1. **Livrable 1.1 : Un rapport sur les bonnes pratiques** et les approches prouvées en matière d’évaluation pour l’éducation bi-plurilingue (sur le continent africain en particulier), incluant des ressources et des recommandations à prendre en compte pour le développement des modules et outils au Burkina Faso ;
2. **Livrable 1.2 : Un ensemble d’outils et de modèles** pour l’évaluation bi-plurilingue pouvant être utilisés au niveau national et par les enseignants (y compris des modèles d’adaptation en fonction du contexte de classe) ;
3. **Livrable 1.3 : Un module de formation de formateurs** (formateurs et encadreurs pédagogiques) sur les types, approches et pratiques d’évaluation bi-plurilingue ; y compris les outils et modèles développés ;
4. **Livrable 1.4 : Deux rapports de formation** (formateurs de formateurs et encadreurs pédagogiques) comprenant une analyse des questions et difficultés rencontrées et des recommandations pour l’adaptation des outils et/ou des modules de formation ;
5. **Livrable 1.5 : Un plan de mise en œuvre** de la formation en cascade des enseignants, comprenant des modalités d’évaluation.
6. **Livrable 1.6 : Un rapport de fin de mission** destiné à la Facilité de la RTIA (10 pages maximum, hors annexes), lequel inclut les tableaux Excel détaillant les listes de participation aux formations et éventuels ateliers.

### ACTION 2

Les livrables principaux pour l’action 2 sont :

1. **Livrable 2.1 : Un guide d’utilisation** destiné aux formateurs de formateurs pour chaque module de formation d’enseignants existant
2. **Livrable 2.2 : Un module de formation** s’appuyant sur la transcription et la didactique en contexte bi-plurilingue à destination des encadreurs pédagogiques
3. **Livrable 2.3 : Un rapport sur les formations** délivrées aux formateurs et encadreurs pédagogiques comprenant une analyse des questions et difficultés rencontrées et des recommandations pour l’adaptation des modules de formation
4. **Livrable 2.4 : Un rapport de fin de mission** destiné à la Facilité de la RTIA (10 pages maximum, hors annexes), lequel inclut les tableaux Excel détaillant les listes de participation aux formations et éventuels ateliers.

## ROLES ET RESPONSABILITÉS

### LE MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation de Base, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) sera responsable de :

* Fournir la documentation
* Faciliter les réunions avec les parties prenantes concernées
* Organiser les ateliers et sessions de travail et fournir un espace de travail
* Commenter et approuver les livrables
* Partager les livrables avec les principales parties prenantes
* S’assurer de l’appropriation des livrables par la partie nationale et la mise en œuvre des prochaines étapes

### LA FACILITÉ DE LA RTIA

La Facilité sera responsable de :

* Contracter et faciliter l’intégration de l’équipe d’experts en fournissant tous les documents et ressources disponibles
* Suivre le travail de l’équipe d’experts du début de la mission jusqu’à la clôture
* Agir en tant que personne-ressource principale pour l’équipe d’experts
* Assurer le contrôle de la qualité des livrables en collaboration avec les points focaux du Ministère
* Contribuer à la gestion des connaissances internes et externes
* Collecter les retours et commentaires des parties prenantes et valider les livrables par toutes les parties
* Évaluer la performance globale de l’équipe d’experts pour ce mandat

### L’ÉQUIPE D’EXPERTS MOBILISÉE PAR LE BUREAU D’ÉTUDES

L’équipe d’experts, représentée par le lead expert, aura à :

* Examiner et commenter ces Termes de Référence (TdR)
* S’assurer que tous les livrables sont conformes aux TDR et aux directives formulées lors de la réunion de cadrage de la mission, conformément au calendrier convenu
* Mettre en œuvre toutes les étapes de la méthodologie validée
* Compiler et soumettre le rapport final
* Répondre aux exigences du suivi-évaluation et assurance qualité en ce qui concerne la collecte des données relatives à la méthodologie et aux livrables produits (feedback de l’expert, évaluation des participants et feedback de l’équipe technique au sein du ministère).
* S’assurer que les parties prenantes sont consultées tout au long de la mission
* Organiser/ co-organiser les consultations avec les partenaires techniques et financiers et les parties prenantes nationales travaillant dans le secteur de l’éducation
* Se comporter avec les plus hauts niveaux d’intégrité personnelle et s’engager à respecter les normes de bonne conduite requises
* Informer immédiatement la Facilité de l’Initiative Régionale des Enseignants de toute difficulté dans la mise en œuvre de la mission
* Soumettre les données relatives aux prestations contractuelles, notamment en collectant les feuilles de présence, en participant à l'enquête de satisfaction des consultants et en partageant les informations issues de l'enquête de satisfaction des participants avec la RTIA.
* Signaler immédiatement à la Facilité toute difficulté pouvant nuire au déroulé et à la réalisation des objectifs de la mission.

## LOGISTIQUE

### DÉPLACEMENTS

La Facilité de la RITA prend en charge les coûts de transport de l’équipe d’experts sur la base de la politique de voyage d’Expertise France. Les voyages des experts en lien avec la mission devront être détaillés dans la note de cadrage et approuvés par la Facilité.

### SÉCURITÉ

Sous réserve des dispositions proposées dans le contrat joint à l’appel, le Bureau d’études est seul responsable de la sécurité des personnes et des biens qu’il mobilise pour l’exécution du présent contrat et prend à ce titre toutes les mesures nécessaires. Il s’engage à faire respecter en tout temps et par l’ensemble de ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, les consignes de sécurité qu’il édicte. En cas d’incident et/ou d’atteinte directe ou indirecte à la sécurité des personnes mobilisées directement ou indirectement par le Contractant ou de ses équipements, la responsabilité Expertise France ne pourra être engagée de quelque manière que ce soit.

Au moment de l’appel, un questionnaire de sûreté-sécurité devra être rempli et fourni par le Bureau d’études. Ce questionnaire sera confidentiel. Ce document permettra d’identifier la prise en compte des paramètres suivants : la sécurité dans l’organisation au sens général (1), la capacité d’identification des risques et de déploiement des mesures destinées à les réduire ou à en limiter l’impact (2), la préparation individuelle des employés / membres de l’organisation (3). En fonction des réponses apportées au questionnaire, Expertise France se réserve le droit de se prononcer sur l’acceptabilité de la politique / des mesures de sécurité de l’attributaire pressenti dans le PV d’attribution du contrat d’achat.

## CALENDRIER

### ACTION 1

La mission démarrera en décembre 2025, pour une durée de 6 mois. Idéalement, même si le démarrage rencontre un retard, la prestation est achevée avant juin 2026, qui est un mois dédié aux examens et afin que les premières formations puissent prendre le relais de la prestation.

Le calendrier sera finalisé et approuvé dans la note de cadrage.

| **Activités** | **Calendrier** |
| --- | --- |
| Identifier les bonnes pratiques et les approches prouvées en matière d’évaluation pour l’éducation bi-plurilingue | Janvier 2026 |
| Elaborer un module de formation des formateurs à l’évaluation des apprentissages en contexte bi-plurilingue | Janvier-mars 2026 |
| Concevoir les outils (modèles) pour une évaluation en langues nationales | Janvier-mars 2026 |
| Former les formateurs de formateurs sur l’évaluation des apprentissages en contexte bi-plurilingue | Mars-avril 2026 |
| Former les encadreurs pédagogiques sur l’évaluation des apprentissages en contexte bi-plurilingue | Avril – mai 2026 |
| Développer un plan de mise en œuvre de la formation en cascade des enseignants | Mai 2026 |

### ACTION 2

La mission démarrera en décembre 2025, pour une durée de 6 mois. Idéalement, même si le démarrage rencontre un retard, la prestation est achevée avant juin 2026, qui est un mois dédié aux examens et afin que les premières formations puissent prendre le relais de la prestation.

Le calendrier sera finalisé et approuvé dans la note de cadrage.

| **Activités** | **Calendrier** |
| --- | --- |
| Développer les guides à destination des formateurs de formateurs en lien avec la mise en œuvre de la formule harmonisée de l’éducation bi-plurilingue | Janvier 2026 |
| Développer un module de formation sur la transcription et la didactique en contexte bi-plurilingue à destination des encadreurs pédagogiques | Janvier 2026 |
| Former les formateurs de formateurs et encadreurs pédagogiques sur la transcription et la didactique en contexte bi-plurilingue | Janvier-mars 2026 |

# PROFIL ET COMPOSITION DE L’ÉQUIPE

**Expertise France recrute un bureau d’études qui mettra à disposition du MENAPLN, pour chaque lot, un dispositif d’assistance technique composé de plusieurs experts, afin de réaliser les prestations détaillées précédemment.**

Etant donné la thématique centrale du PAP Burkina Faso de l’éducation bi-plurilingue et l’accent mis sur les outils et les ressources en langues nationales, le MEBAPLN souhaite privilégier l’expertise nationale. Tous les experts sélectionnés devront avoir travaillé dans le secteur de l’enseignement bi-plurilingue.

Chacune de deux équipes sera donc composée d’un expert lead (international ou national) et de plusieurs experts nationaux spécialisés dans l’éducation bi-plurilingue. Il faudra s’assurer que les deux équipes d’experts puissent développer des outils dans les 10 langues nationales enseignées au Burkina Faso.

Les experts proposés ne peuvent être membres de la fonction publique, sauf s’ils se trouvent régulièrement placés en disponibilité ou en détachement au moment de leur mission. Dans ce cas, un justificatif émanant de leur administration d’origine devra être joint au dossier de candidature. Les experts proposés ne peuvent avoir participé à l’élaboration du PAP.

## PROFILS DÉSIRÉS

### ACTION 1

***Expert lead :***

* Qualification académique :
  + Minimum niveau master en éducation, linguistique appliquée ou domaine connexe
* Expérience professionnelle générale :
  + Minimum 10 ans d’expérience dans le domaine de l’éducation, avec une expertise sur les problématiques du bi-plurilinguisme
* Expérience professionnelle spécifique :
  + Connaissance approfondie des outils et méthodologie d’évaluation formative et sommative, notamment dans un contexte bi-plurilingue
  + Expérience dans les méthodologies de formation de formateurs
  + Expérience dans des consultances similaires, dans des contextes multilingues
* Compétence linguistique :
  + Excellent niveau en français oral et écrit requis
  + Connaissances en langues nationales du Burkina Faso un atout
* Compétences interpersonnelles et générales :
  + Capacité à travailler en équipe et communiquer efficacement avec diverses parties prenantes
  + Expérience dans le dialogue technique et politique, avec une aptitude à naviguer dans des contextes institutionnels complexes

***Équipe d’experts :***

* Connaissance approfondie des politiques éducatives au Burkina Faso
* Connaissance approfondie de l’éducation bi-plurilingue
* Maîtrise des 10 langues nationales enseignées au Burkina Faso (indispensable)
* Compétences en renforcement des capacités et en facilitation d’ateliers
* Connaissance approfondie des approches et outils d’évaluation formative et sommative
* Expérience dans le développement de modules de formation pour les formateurs de formateurs, en particulier sur le bi-plurilinguisme et l’évaluation
* Expérience d’enseignement en contexte bi-plurilingue au Burkina Faso
* Connaissance des approches sensible genre et d'inclusion dans l'éducation, capacité à promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion des groupes vulnérables.

Le bureau d’études est libre de proposer le nombre d’experts qu’il souhaite. De préférence, le bureau d’études proposera des experts maîtrisant plusieurs langues nationales, afin de maîtriser le nombre d’experts mobilisés.

### ACTION 2

***Expert lead :***

* Qualification académique :
  + Minimum niveau master en éducation, linguistique appliquée ou domaine connexe
* Expérience professionnelle générale :
  + Minimum 10 ans d’expérience dans le domaine de l’éducation, avec une expertise sur les problématiques du bi-plurilinguisme
* Expérience professionnelle spécifique :
  + Connaissance approfondie de la didactique et de la transcription dans un contexte bi-plurilingue
  + Expérience dans les méthodologies de formation de formateurs
  + Expérience dans des consultances similaires, dans des contextes multilingues
* Compétence linguistique
  + Excellent niveau en français oral et écrit requis
  + Connaissances en langues nationales du Burkina Faso un atout
* Compétences interpersonnelles et générales
  + Capacité à travailler en équipe et communiquer efficacement avec diverses parties prenantes
  + Expérience dans le dialogue technique et politique, avec une aptitude à naviguer dans des contextes institutionnels complexes

***Équipe d’experts :***

* Connaissance approfondie des politiques éducatives au Burkina Faso
* Connaissance approfondie de l’éducation bi-plurilingue
* Maîtrise des 10 langues nationales enseignées au Burkina Faso (indispensable)
* Compétences en renforcement des capacités et en facilitation d’ateliers
* Connaissance approfondie de la didactique en contexte bi-plurilingue
* Expérience dans le développement de modules de formation pour les formateurs de formateurs
* Expérience d’enseignement en contexte bi-plurilingue au Burkina Faso

Le bureau d’études est libre de proposer le nombre d’experts qu’il souhaite. De préférence, le bureau d’études proposera des experts maîtrisant plusieurs langues nationales, afin de maîtriser le nombre d’experts mobilisés.

# SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont priés de présenter une offre technique et une proposition financière en réponse à ces Termes de Référence.

## OFFRE TECHNIQUE

Une offre technique doit être formulée pour chaque action.

L’offre doit montrer la compréhension de la mission (contexte, activités, déroulé) et la capacité de l’équipe d’experts de pouvoir exécuter toutes les activités, avec un haut niveau de professionnalisme et en répondant aux standards de qualité.

L’offre technique inclura les éléments suivants :

* Contexte et description des objectifs de la mission
* Approches et méthodologie employées pour réaliser les activités
* Descriptions des résultats attendus
* Calendrier et plan de travail, incluant les tâches à réaliser et le temps que chaque membre de l’équipe y consacrera

L’offre technique n’excèdera pas 12 pages, sans les annexes. Le CV des experts de l’équipe sera annexé à la proposition. Chaque CV ne devra pas excéder 5 pages.

## PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière sera soumise dans un document séparé et inclura un budget global détaillé avec :

* Le taux journalier de chaque membre de l’équipe
* Le nombre de jours de travail de chaque membre de l’équipe par activité
* Les coûts logistiques

**Les coûts de transport international n’ont pas à être inclus dans la proposition financière**. Ils seront pris en charge par la Facilité de la RTIA sur la base de la politique de voyage d’Expertise France.

La proposition doit être formulée selon le modèle joint au Dossier d’appel d’offre.

### POINTS PARTICULIERS À PRENDRE EN COMPTE

1. Aucun expert ne peut, à lui ou elle seul(e), comptabiliser plus de 100 jours d’expertise pour cette mission.
2. ACTION 1 : Le nombre total de jours d’expertise pour l’ensemble de la mission (tous experts confondus) a été estimé à 135 jours. S’il existe une certaine flexibilité, les candidats sont invités à tenir compte de ce calcul dans la soumission de leur proposition.
3. ACTION 2 : Le nombre total de jours d’expertise pour l’ensemble de la mission (tous experts confondus) a été estimé à 70 jours. S’il existe une certaine flexibilité, les candidats sont invités à tenir compte de ce calcul dans la soumission de leur proposition.

## ÉVALUATION DE LA PROPOSITION

L’équipe de la Facilité de la RTIA va évaluer chaque offre sur la base des critères et points mentionnés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Points** |
| **Critère 1 : Méthodologie** | **30** |
| *Sous-critère 1 : Compréhension des termes de référence et des objectifs de la mission* | *10* |
| *Pour l’action 1* | *5* |
| *Pour l’action 2* | *5* |
| *Sous-critère 2 : Approche méthodologique : pertinence, contrôle qualité, analyse des difficultés et défis à relever, réponses proposées pour prendre en compte ces défis* | *15* |
| *Pour l’action 1* | *7,5* |
| *Pour l’action 2* | *7,5* |
| *Sous-critère 3 : Structure des tâches et calendrier* | *5* |
| *Pour l’action 1* | *2,5* |
| *Pour l’action 2* | *2,5* |
| **Critère 2 : Equipe proposée** | **40** |
| *Explicitation : évaluation de l’expérience et des compétences de l’équipe d’experts proposée* | *40* |
| *Pour l’action 1* | *20* |
| *Pour l’action 2* | *20* |
| **Critère 3 : Proposition financière** | **30** |
| *Calcul de la notation : Note du candidat = 30 x (PMD/PF), avec N = Note du candidat ; PMD = Proposition la moins-disante ; PF = Proposition financière* |  |
| **TOTAL (Critères 1 + 2 + 3)** | **100** |